



FICHE FORMATION

ATEX & RISQUE EXPLOSION

Maîtriser le risque d'explosion et se qualifier "Réfèrent ATEX"

Durée : 4,5 Jours

L'essentiel

Module n°2 du cursus qualifiant de Réfèrent risques ATEX – Se qualifier pour gérer les risques d'explosion

Le second module du cursus de référent ATEX : consolider la maîtrise du risque d'explosion et se qualifier pour en porter la responsabilité sur un site.

Enjeux

- Être l'interlocuteur qui tranche sur le zonage et le choix des matériels.
- Faire vivre le document relatif à la protection contre les explosions dans la durée.

Objectifs pédagogiques

- Conduire une évaluation du risque d'explosion sur une installation.
- Justifier un classement de zones et les mesures de prévention associées.
- Établir et maintenir le document relatif à la protection contre les explosions.
- Organiser la vérification périodique des installations en zone.

Programme détaillé

- 1 Approfondissement du mécanisme de l'explosion : gaz, vapeurs, poussières.
- 2 Méthodologie d'évaluation du risque et de classement de zones.
- 3 Choix des matériels et vérification de leur adéquation au zonage.
- 4 Document relatif à la protection contre les explosions : contenu et mise à jour.
- 5 Organisation des vérifications et de la maintenance en zone.
- 6 Épreuves de qualification.

Public concerné

- Futurs référents ATEX de site
- Responsables HSE et responsables techniques

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Prérequis

- Avoir suivi le premier module du cursus de référent ATEX ou disposer d'une pratique équivalente.

Modalités pédagogiques

- Apports techniques, études de cas d'installations et travaux de groupe.

Évaluation des acquis

- Épreuves qualifiantes : évaluation écrite et étude de cas de classement de zones.

Cadre d'application

La désignation d'un référent et l'établissement du document relatif à la protection contre les explosions découlent de la directive 1999/92/CE. Les modalités de qualification dépendent du schéma retenu et du pays.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com